

Québec, le 13 septembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 mai dernier, vous avez adressé à mon cabinet des questions concernant les intentions du gouvernement sur l'incorporation des médecins.

En 2007, le gouvernement du Québec a accordé aux médecins le droit de s'incorporer. Ce nouveau privilège s'ajoute à des augmentations substantielles de rémunération depuis 2007.

En 2014, des fiscalistes ont déjà estimé à environ 150 millions de dollars par année l'impact fiscal de l'incorporation des médecins québécois pour le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Depuis cette estimation préliminaire, la rémunération moyenne des médecins a augmenté et plus de médecins se sont incorporés. Plus de 50 % des médecins québécois sont maintenant incorporés.

Le gouvernement a toujours l'intention de resserrer les règles de l'incorporation des médecins. Par exemple, la possibilité de s'incorporer devrait être abolie pour les médecins qui travaillent à temps complet dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (hôpitaux, CLSC, CHSLD, etc.) et qui ne prennent aucun risque financier.

Sans abolir ce droit, le gouvernement du Québec doit implanter de nouvelles balises pour limiter l'incorporation à des circonstances très précises qui la justifient.

J'ai déjà mentionné publiquement lors de l'étude des crédits budgétaires du Ministère de la Santé et des Services sociaux en avril 2019 que le gouvernement a toujours

l'intention de resserrer les règles de l'incorporation des médecins dans les meilleurs délais.

À ce moment-ci, il est trop tôt pour évaluer les impacts fiscaux du resserrement des règles de l'incorporation. En effet, cela dépendra des nouvelles balises qui seront discutées avec le Ministère des Finances, le Ministère de la Justice et le Collège des médecins du Québec.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-05223